



Assurances

DATE

À l'attention de : **PLAN ADMINISTRATOR**

Objet : Votre police de RBC Assurances numéro – **#####**

[Madame, or Monsieur,]

Vous recevez la présente lettre dans le cadre de notre processus annuel de validation de l'admissibilité des personnes à charge de plus de 21 ans. Aux termes de votre police d'assurance collective de RBC Assurances[®], une personne à charge qui est âgée de plus de 21 ans, mais de moins de 26 ans, est admissible à l'assurance si elle étudie à temps plein dans un collège ou une université reconnus. Il faut confirmer chaque année l'inscription de la personne à charge à un collège ou à l'université jusqu'à ce qu'elle ait 26 ans.

Au 1^{er} septembre **YYYY**, les personnes à charge dont le nom figure dans le rapport ci-joint auront entre 21 et 26 ans. Veuillez valider l'exactitude des renseignements sur l'admissibilité des personnes à charge selon l'une des méthodes suivantes :

1. Répondre au courriel en l'envoyant à l'adresse admin@groupinsurance.rbc.com. Veuillez ajouter OUI ou NON dans la colonne du rapport intitulée « Inscrit à l'école ».
2. Appeler le Service clientèle de RBC Assurances – Renseignements sur la facturation et les demandes de règlement au numéro sans frais : 1 855 257-1598.

Mise à jour sur la COVID-19

Nous reconnaissons que nous vivons une période d'incertitude engendrée par la pandémie de COVID-19 et que les fermetures ont une incidence sur l'année scolaire et la capacité des étudiants à communiquer avec l'administration de leur établissement d'enseignement. Compte tenu de ces difficultés supplémentaires, **nous prolongeons l'assurance pour étudiants du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020** pour tous étudiants actuels et ceux qui ont reçu leur diplôme en 2020. Il n'y a aucune autre mesure à prendre pour être admissible à cette prolongation. Pour prolonger la couverture après le 31 décembre 2020, il sera nécessaire de valider les renseignements sur l'admissibilité des personnes à charge.

La confirmation de l'exactitude de ces renseignements permet de s'assurer que les personnes à charge admissibles seront couvertes sans interruption par les assurances maladie et soins dentaires jusqu'en septembre de l'année suivante. En l'absence d'une confirmation de votre part d'ici le 31 décembre 2020, nous présumerons que les personnes à charge ne sont plus admissibles, et leur couverture prendra fin.

N'hésitez pas à communiquer avec RBC Assurances à l'adresse admin@groupinsurance.rbc.com ou au 1 855 257-1598, si vous avez des questions.

Veuillez agréer nos salutations distinguées.

Service à la clientèle

Compagnie d'assurance vie RBC